



**ACADÉMIE
DE LYON**

+ *Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat de Lyon
Direction des examens et concours
DEC2 diplômes professionnels et interministériels de niveau 4

La rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes

Rectrice de l'académie de Lyon,

Chancelière des universités,

Vu le code de l'action sociale et des familles,
notamment ses articles D451-73 à 78 relatifs au diplôme d'Etat de moniteur éducateur

Vu le décret 2007-898 du 15 mai 2007 instituant le diplôme d'Etat de moniteur éducateur ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2007 régissant le diplôme d'Etat de moniteur éducateur ;

Vu l'arrêté du 18 octobre 2012 modifiant l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat de moniteur-éducateur;

Vu la circulaire DGAS/4A/2007/436 du 11 décembre 2007 relative aux modalités des formations préparatoires et d'obtention du diplôme d'Etat de moniteur éducateur ;

Vu le décret n° 2024-696 du 5 juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de moniteur éducateur ;

Vu l'instruction interministérielle n° DGCS/4A/DGESCO/A2-3/2025/88 du 6 août 2025 relative à la mise en oeuvre de la révision du diplôme d'Etat de moniteur éducateur (DEME)

ARRÊTE

Article 1 : Le registre des inscriptions aux épreuves du diplôme national du

Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur session 2026

sera ouvert

du lundi 23 novembre (9h00) au Lundi 7 décembre 2026 (17h00)

Article 2 : La date de retour des confirmations d'inscription est fixée, au plus tard (*le cachet de la poste faisant foi*), au **lundi 14 décembre 2026.**

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 18 septembre 2026

Pour la rectrice et par délégation,
le secrétaire général de l'académie

Olivier Curnelle